

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 26 OCTOBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

NOUVELLE ANNONCE.

LE CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR L'ANNEE 1850,

Prêt à être vendu VENDREDI, 25 courant

Le Soussigné informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclesiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

- UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,
- UNE TABLE D'INTERET, à 6 par cent,
- UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un
- TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles

On pourra se le procurer à Montréal, chez E. R. Fabre & Cie, 3, Rue St. Vincent. Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s. 6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 22 octobre, 1849.

EDUCATION.

LES SOEURS de la CONGREGATION

RETEABILISSEMENT DE ST. ROCH DE QUEBEC.

Les sœurs de la Congrégation de St. Roch de Québec, ont l'honneur de vous annoncer que le prix de la pension des élèves a été fixé à 13 1/2 \$, par année, payable d'avance par trimestre. Demi-pension 7 1/2 \$, Pensions 10 \$, 12 \$, 15 \$, 20 \$, 25 \$, 30 \$, 35 \$, 40 \$, 45 \$, 50 \$, 55 \$, 60 \$, 65 \$, 70 \$, 75 \$, 80 \$, 85 \$, 90 \$, 95 \$, 100 \$, 105 \$, 110 \$, 115 \$, 120 \$, 125 \$, 130 \$, 135 \$, 140 \$, 145 \$, 150 \$, 155 \$, 160 \$, 165 \$, 170 \$, 175 \$, 180 \$, 185 \$, 190 \$, 195 \$, 200 \$, 205 \$, 210 \$, 215 \$, 220 \$, 225 \$, 230 \$, 235 \$, 240 \$, 245 \$, 250 \$, 255 \$, 260 \$, 265 \$, 270 \$, 275 \$, 280 \$, 285 \$, 290 \$, 295 \$, 300 \$, 305 \$, 310 \$, 315 \$, 320 \$, 325 \$, 330 \$, 335 \$, 340 \$, 345 \$, 350 \$, 355 \$, 360 \$, 365 \$, 370 \$, 375 \$, 380 \$, 385 \$, 390 \$, 395 \$, 400 \$, 405 \$, 410 \$, 415 \$, 420 \$, 425 \$, 430 \$, 435 \$, 440 \$, 445 \$, 450 \$, 455 \$, 460 \$, 465 \$, 470 \$, 475 \$, 480 \$, 485 \$, 490 \$, 495 \$, 500 \$, 505 \$, 510 \$, 515 \$, 520 \$, 525 \$, 530 \$, 535 \$, 540 \$, 545 \$, 550 \$, 555 \$, 560 \$, 565 \$, 570 \$, 575 \$, 580 \$, 585 \$, 590 \$, 595 \$, 600 \$, 605 \$, 610 \$, 615 \$, 620 \$, 625 \$, 630 \$, 635 \$, 640 \$, 645 \$, 650 \$, 655 \$, 660 \$, 665 \$, 670 \$, 675 \$, 680 \$, 685 \$, 690 \$, 695 \$, 700 \$, 705 \$, 710 \$, 715 \$, 720 \$, 725 \$, 730 \$, 735 \$, 740 \$, 745 \$, 750 \$, 755 \$, 760 \$, 765 \$, 770 \$, 775 \$, 780 \$, 785 \$, 790 \$, 795 \$, 800 \$, 805 \$, 810 \$, 815 \$, 820 \$, 825 \$, 830 \$, 835 \$, 840 \$, 845 \$, 850 \$, 855 \$, 860 \$, 865 \$, 870 \$, 875 \$, 880 \$, 885 \$, 890 \$, 895 \$, 900 \$, 905 \$, 910 \$, 915 \$, 920 \$, 925 \$, 930 \$, 935 \$, 940 \$, 945 \$, 950 \$, 955 \$, 960 \$, 965 \$, 970 \$, 975 \$, 980 \$, 985 \$, 990 \$, 995 \$, 1000 \$.

Le blancissage et les lits sont à la charge des parents.

St. Roch, 12 Octobre, 1849.

Avis Public.

Le Soussigné, en conformité à un Acte passé dans la dernière Session de la Législature, a transporté le Bureau d'Enregistrement du Comité de l'Islet, en la Paroisse de l'Islet.

J. D. LEVINE, Régistrateur.

Le 11 Octobre 1849.

Messieurs les Rédacteurs du Canada et du Journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer, une fois seulement, ce leur journal cet avertissement.

Les personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND, Trésorier.

Québec, 8 Oct. 1849.

IMPORTANT

POUR LES MARCHANDS.

Le propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie informe MM. les marchands et autres, que par suite d'arrangements, il publiera sommairement toutes les ventes par échantillon, qui se feront en cette ville. On s'adresse au bureau du Journal, 14, rue Ste. Famille, haute-ville, Québec.

Prix : 12s. 6d. par année.

Québec, 8 oct. 1849.

A Vendre ou à louer.

Un superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoint aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec 4 juin 1849.

ALLOCATION

de Mgr. l'Archevêque de Paris à l'ouverture du Concile.

Vénérables Pères et collègues bien-aimés,

Messieurs et chers Coopérateurs.

Dieu exauce en ce moment un de nos vœux les plus ardents et les plus anciens. Qu'il en soit à jamais béni. Le premier besoin de notre cœur, plein de joie et d'espérance, est de s'élever vers l'auteur et le consommateur de tout bien ; nous le remercions de nous avoir tous conduits, comme par la main dans cette assemblée. Nous le prions d'achever son œuvre en demeurant, selon sa promesse, au milieu de nous, et nous éclairant de sa lumière, en nous donnant son esprit de sagesse et de force, afin que l'Eglise et la société, agitées à la fois par de si violentes tempêtes, puissent trouver peut-être quelque remède dans cette réunion, dont l'importance serait déjà assez grande quand même elle ne ferait que marquer le premier pas dans cette voie ancienne, mais nouvelle aujourd'hui, où la Providence nous fait entrer. Oui, nos Conciles peuvent, en faisant le bien de l'Eglise, coopérer aussi d'une manière efficace au salut de la société. On a beau vouloir séparer ces deux cités, nier les rapports qui nous unissent, les proclamer absolument indépendantes l'une de l'autre : Vains efforts, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il faut à la société temporelle comme à la spirituelle une base divine et que, semblables à deux grands arbres distincts, mais unis par les mêmes racines, ces deux sociétés vivent des mêmes principes et n'ont qu'une même sève. On ne l'a que trop vu. La sagesse humaine avait voulu édifier à elle seule la cité terrestre. Elle se glorifiait des combinaisons savantes qu'elle avait trouvées. Elle montrait avec orgueil ses armées, ses remparts, les progrès de son industrie, l'abondance de ses richesses. En un clin d'œil cette force matérielle s'est évanouie. Au premier souffle de la tempête tout s'est écroulé, et ce n'est pas seulement un empire, la forme d'une société qui a péri ; non, mais l'orage ayant mis à nu les fondements mêmes des Etats, on a vu que ces fondements étaient minés et qu'on était menacé d'une ruine totale et d'une complète dissolution.

La leçon a été sévère ; elle a été comprise. Les cœurs les plus attachés à la terre se sont tournés vers le Ciel. Semblables au marinier près d'être englouti par les flots, dans la détresse ils ont invoqué Dieu, la force de son bras, le secours de sa religion.

La religion est donc la vie des sociétés humaines. Avec elle la paix, l'union des cœurs, la liberté véritable, la dignité de l'homme, l'amour et la défense des faibles, le dévouement, l'esprit de sacrifice, le soulagement de toutes les misères ; dans les loix la vérité, dans les pouvoirs la justice, dans les citoyens le respect de l'autorité. Sans elle, l'égoïsme, le feu des passions, la soif des jouissances, le mépris dans les grands, la haine dans les petits, les discordes civiles, les guerres fratricides, plus de liens entre les hommes, plus de respect, plus d'ordre possible, plus de société.

Or, l'Eglise, c'est la société religieuse constituée, c'est la religion divine elle-même pratiquée. Que l'Eglise perde de sa force, et aussitôt l'influence de la religion s'affaiblit. Restaurer l'Eglise dans les mœurs et la discipline, c'est donc, en rendant à la religion toute sa force, travailler en même temps à la restauration de la société.

Il y a plusieurs siècles que, par un déplorable vertige, des conducteurs des peuples se sont efforcés d'entraver l'Eglise, de miner sa constitution, de diminuer son influence. On sait maintenant où cette marche a conduit le monde ; puisse-t-elle être à jamais abandonnée ! Ils avaient peur de l'Eglise : ils la divisait pour l'affaiblir ; ils la séparaient autant qu'ils pouvaient de ses chefs ; ils isolaient ses membres les uns des autres ; ils redoutaient surtout ces réunions où elle répare ses forces, corrige les abus, fortifie en discipline, et, par l'action de son admirable hiérarchie, resserre les liens de son unité.

Cette assemblée est une preuve vivante que les temps sont changés, et que plus de sagesse régit dans les conseils de ceux qui président aux destinées de la patrie. Montrons-nous reconnaissants, vénérables Pères et chers Coopérateurs, et, en travaillant ici au bien de l'Eglise, travaillons du même coup au bien de la société.

Il est un point essentiel que nous ne perdrons pas de vue dans ce Concile : dans l'impossibilité de guérir à la fois tous nos maux, votre sagesse a dû s'attacher d'abord à celui qui semblait le plus étendu et le plus dangereux. Il vous a paru que ce mal était le plus grave.

L'autorité dans les âmes, cet assaiblissement est au fond la grande maladie des temps modernes. Les sociétés se dissolvent faute de croire à l'autorité, de l'aimer et de la respecter. Dans l'Eglise, on y croit sans doute, mais on ne la respecte pas toujours. Le vent du siècle a aussi soufflé sur nous il a apporté ses semences funestes, des herbes folles ont poussé jusque dans le champ du père de famille ; il faut les arracher au plus tôt. Nous ne voulons pas qu'elles infectent de plus en plus. Heureusement notre constitution est divine et l'Eternel est avec nous. Pour être forte et florissante, l'Eglise n'a besoin que d'être libre, c'est à dire d'être elle-même.

Vous allez ici, vénérables Pères et collègues bien-aimés, resserrer étroitement les liens de subordination, d'amour, de respect qui nous unissent tous au siège apostolique. Ce Siège a été un moment pour le Pontife bien-aimé qu'il l'occupe, nous ne saurions l'oublier, semblable à cette colonne où le Christ fut conspué et flagellé ; puissent l'expression de nos sentiments apporter quelque soulagement à sa douleur ! L'autorité universelle du chef de l'Eglise, émanation et représentation de celle de Jésus-Christ, est ici-bas la base et la racine de toute autorité spirituelle. C'est le premier anneau qui soutient toute la hiérarchie ; c'est la pierre fondamentale sans laquelle l'édifice entier s'écroulerait.

Vous rétablirez ensuite la périodicité de ces saintes assemblées dont l'interruption si prolongée a été la cause de tant de maux. Les conciles sont la force et l'unité vivante de l'Eglise. Ils rappellent avec autorité les loix anciennes ; ils donnent aux loix nouvelles que les Evêques croient nécessaire de porter plus de force et de vigueur. Déposés aux pieds du Souverain-Pontife, leurs décrets, déjà obligatoires par eux-mêmes, et tant qu'il ne sont contraires ni aux loix générales de l'Eglise ni aux constitutions du Saint-Siège acquièrent par sa confirmation et sa bénédiction un caractère plus vénérable encore.

Le rétablissement des Synodes est comme une conséquence des Conciles provinciaux. Ils représentent l'unité diocésaine. L'autorité des Evêques s'y appuie sur l'union des cœurs et sur une sainte communauté de pensées et de sentiments qui assurent l'amour, et le respect : c'est

dans le sein du Synode que chaque Evêque de la province, conformément aux prescriptions du saint Concile de Trente, promulguera d'ordinaire les résolutions arrêtées par le Concile provincial.

Vous aurez aussi, sans doute, dans cette première assemblée, à rappeler à ceux qui semblent l'oublier quelquefois que le gouvernement de l'Eglise appartient aux Evêques. Ils sont les chefs du clergé et des fidèles. Les Chapitres leur apportent le secours de leurs prières et de leurs conseils. Les Curés les représentent à la tête des divers troupeaux disséminés sur toute l'étendue du diocèse. Les prêtres sont tout à la fois leurs enfants, leurs frères et leurs coopérateurs. Définissons tous ces admirables rapports. Quoi de plus beau et de plus solide constitution qui unit dans un même esprit tout la paroisse au diocèse, le diocèse à la métropole, et la métropole à la mère et à la maîtresse de toutes les Eglises, et qui ne fait qu'un cœur qu'une âme du Pontife suprême, des Evêques, des prêtres et des fidèles.

Des erreurs qui attaquent les fondements mêmes de toute religion et de toute société devront attirer la juste sévérité et la réprobation du Concile. Quelques-unes de la justice ; d'autres attaquent les principes de la charité. Quelques mystiques qui pénètrent dans nos diocèses particulièrement doivent être l'objet de notre vigilance.

L'unité des esprits et des cœurs doit amener l'unité extérieure. Elle est, grâce à Dieu, complète dans la foi, en ce qui touche le clergé de notre province ecclésiastique. Mais la force de l'autorité demande qu'elle se trouve aussi dans les rites et les cérémonies. Vous travaillerez à l'y rétablir ; vénérables frères, en vous efforçant de donner, s'il est possible, à nos diocèses des statuts communs qui tireront de votre accord une grande autorité.

Pour être respectée, toute l'autorité a besoin d'être réglée. L'arbitraire est un expédient, ce n'est pas une force. L'esprit et les institutions de l'Eglise le reposent à la fois. Vous vous proposez de chercher dans cet esprit et dans ces institutions ce qui peu le mieux assurer à vos jugements l'équité, et à tous vos gouvernements la sagesse, la force unie à la modération et à la miséricorde.

L'Eglise, vous le savez, vénérables et bien-aimés Confrères, a toujours tiré un lustre particulier de la science de ses ministres. Aujourd'hui cette science doit être plus forte et plus étendue, à cause des circonstances au milieu desquelles nous vivons. Nous ne sommes plus dans ces temps de foi où les éléments des connaissances divines pouvaient suffire au prêtre pour faire honorer son caractère. Le développement, nous plusieurs rapports, de l'esprit humain, la diffusion de certaines lumières vraies ou fausses, la nature même des attaques que l'incrédulité dirige contre la religion, lui font une nécessité plus grande que jamais de s'instruire. Vous verrez s'il n'y aura pas quelque amélioration à apporter dans les études ecclésiastiques. Former des prêtres savants autant que pieux à l'Eglise, c'est assurer de la meilleure manière l'action salutaire de l'Eglise, c'est travailler au bien commun, c'est faire ce qu'il a peut-être en ce moment de plus important.

Les plus grands maux de la société viennent de la mauvaise éducation des enfants ; mauvaise éducation dans la famille et trop souvent mauvaise éducation dans l'école. Portons aussi de notre côté notre sollicitude. Travaillons de plus en plus à

faire pénétrer dans la famille et dans l'école l'esprit religieux. Quels services n'aurons nous pas rendus à l'Eglise et à la société si nous fondons des établissements où la jeunesse, mise à l'abri de tous dangers, soit élevée dans la piété, sans laquelle toute science se corrompt; si nous augmentons le nombre des maîtres religieux et dévoués; si nous travaillons enfin à former une génération nouvelle pénétrée des sentiments et des principes de la foi, diffidente de ces générations sans croyance, sans conviction, dont l'esprit flotte au gré de tous les souffles de l'opinion, et avec lesquelles il serait à jamais impossible de rien fonder de durable pour la gloire de l'Eglise ou pour la paix du monde!

Il est donc bien grand, vénérables Pères et chers Confrères, il est bien salutaire le but que vous vous proposez ici. Pour l'atteindre, nous n'avons rien négligé, ni de ce que prescrit la Sainte Eglise, ni de ce que conseil la prudence. Nous avons appelé auprès de nous des hommes éminents, que leur savoir et leur piété recommandent également à notre confiance. Théologiens et canonistes profonds, ils sont prêts à nous apporter le tribut de leurs lumières dans toutes les questions qui pourraient présenter quelques difficultés particulières.

Toutefois, n'oublions pas que toutes ces précautions seraient vaines, toutes ces ressources indignes, si Dieu n'était au milieu de nous. Non, vénérables Pères et chers Coopérateurs, nous ne pouvons rien par nous-mêmes; mais nous pouvons tout en celui qui est notre espérance et notre force; tournons-nous sans cesse vers lui au milieu de nos travaux. Ouvrons nos cœurs à ses inspirations, et c'est ainsi, qu'unis à Dieu et unis entre nous, il nous sera donné de vaincre tous les obstacles qui pourraient encore se rencontrer dans l'accomplissement du bien que nous nous sommes proposé pour la gloire de Dieu et le salut de nos frères.

ALLOCUTION

de Mgr. l'Archevêque de Paris à la clôture du Concile.

Vénérables Pères et vous tous, bien-aimés Coopérateurs.

Nous voici donc arrivés à la fin de notre sainte entreprise. Pourrai-je me séparer de vous sans vous adresser une dernière fois la parole et sans essayer de vous exprimer quelque chose de cette joie et de cette reconnaissance qui ont rempli mon âme durant ces jours de bénédiction, et qui en débordent en ce moment? Ah! béni soit le Seigneur qui nous a donné la pensée de cette sainte réunion et qui nous a soutenu jusqu'au bout dans les labeurs de son exécution.

Nous nous trouvons déjà mille fois payé de nos peines. Quelles pieuses émotions, et, en même temps, quels sublimes enseignements dans nos saintes cérémonies et dans toutes ces paroles que l'Eglise mettait sur nos lèvres et qu'elle faisait pénétrer dans nos cœurs. Dans nos intimes et fréquentes communications avec nos vénérables collègues, quand nous recevions dans notre âme les douces effusions de leur charité, quand nous voyions cet accord des volontés, cet ensemble de vues cette parfaite union qui présidaient à toutes nos délibérations, nous ne pouvions pas douter que l'oracle divin ne fût accompli, car nous sentions la présence réelle de l'Esprit-Saint au milieu de

tous les temps, l'Eglise parcourt sa destinée en ce monde, portant dans son sein des principes divins de rénovation et d'éternelle jeunesse.

Que de fois elle a vu, dans les dix-huit siècles de son existence, l'erreur et la passion conjurées contre elle, ses ennemis proclamant sa chute, son empire envahi! A ces attaques et à ces maux extérieurs venaient se joindre la langueur de ses propres membres, des plaies hideuses qui les défiguraient, des divisions intestines qui paralysaient toute énergie et semblaient aussi annoncer la mort. Mais ce sommeil n'est jamais long. L'Eglise se réveille le plus souvent au bruit des révolutions et des bouleversements de la société pour la régénérer et la guérir de ses blessures. Dans la tempête, ses ennemis, semblables au Pharaon de l'écriture, ont été engloutis dans les flots. Ces fins réformateurs, qui, dans le cours des siècles, semblaient tenir le gouvernail du monde, ont fait naufrage, et c'est à peine si on aperçoit à la surface de l'histoire leurs misérables débris. Pour l'Eglise, elle renaît en quelque sorte, elle reprend une nouvelle vie là où les sociétés humaines trouvent la dissolution et la mort; elle puise dans ses malheurs et dans les malheurs du monde une vigueur nouvelle, elle se dépouille de toutes les souillures qui pouvaient ternir sa beauté, elle se dégage des entraves qui diminuaient sa force en gênant ses mouvements; elle marche, foulant aux pieds l'erreur et annonçant aux peuples, victimes ou jouets de vains systèmes, que la vérité seule demeure éternellement.

Je disais en commençant, vénérables Pères et collègues bien-aimés, que nous avons achevé notre entreprise; mais non, je me suis trompé, notre entreprise n'est encore qu'à son début. Nous n'avons fait que le premier pas dans la carrière où nous venons d'entrer. Ce pas, à la vérité, était le plus difficile; mais à quoi servirait de s'être avancé si nous n'allions jusqu'au bout? Nous avons posé la première pierre de l'édifice, c'est par de nouveaux efforts que nous le continuerons et que nous l'achèverons. Sur le fondement de ces salutaires décrets que le Concile actuel a sanctionnés par les Conciles qui vont suivre, jusqu'à ce que toutes les choses ecclésiastiques, dans leurs diverses parties, soient restaurées et tous les besoins de nos églises satisfaites.

Et puis, il ne suffit pas de faire des lois. Il faut veiller à leur exécution. Nous aurons besoin pour cela, Vénérables Pères et chers Collègues, de persévérance et de force. Les abus sont comme des serpents qui glissent dans la main qui les presse pour les étouffer, ou comme des herbes mauvaises qu'on a beau arracher, mais qui repoussent sans cesse. C'est ici, vénérables Pontifes et frères, qu'apparaît principalement l'utilité de nos saintes assemblées. Elles donnent à chacun de nous une force nouvelle, soit pour la condamnation, soit pour la correction des abus. Ce ne seront plus nos propres lois, mais les lois du Concile que nous aurons à faire exécuter. Appuyée sur cette base de la Province ecclésiastique, notre autorité sera à la fois plus féconde, plus forte et plus tempérée.

Il ne me reste plus, vénérables Pères et Collègues, et bien-aimés Coopérateurs dans les travaux du Concile, qu'à rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour l'issue heureuse qu'il a donnée à cette première

nelle bonté, est qu'il daignera les bénir et encourager par cette précieuse faveur les premiers efforts que nous venons de tenter pour le bien de nos Eglises et aussi pour le bien de cette société si troublée au milieu de laquelle la Providence nous a placés."

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 26 OCTOBRE, 1849.

Revue Européenne.

Nos journaux sont remplis d'appréciation, des positions que se sont faites les grandes puissances de l'Europe, au sujet de ce refus de la Porte, relative à l'extradition des réfugiés Hongrois. Constantinople est le centre important d'où paraît peindre une guerre continentale, dans laquelle la Russie et l'Autriche uniraient leurs armes, contre celles de l'Angleterre et de la France qui soutiennent les prétentions du Divan.

Les journaux anglais, tels que le *Sun* et le *Times*, ne voyant qu'une guerre inévitable, tandis que le *Globe* journal semi-officiel exprime l'espoir que la difficulté sera résolue par la diplomatie.

En France, les journaux prennent une attitude ferme, accueillent les faits comme très hostiles, mais espèrent un arrangement. En somme les exigences de la Russie, et l'attitude des grandes puissances qui s'oppose, portent à croire à une guerre éminente.

L'intérêt du moment fait presque oublier Rome si ce n'est dans l'assemblée nationale re-ouverte le premier octobre, où les partis se préparaient déjà à la discussion de la Question Romaine, à propos d'un crédit supplémentaire demandé par le ministre des affaires étrangères, pour rencontrer certaines dépenses imprévues et nécessaires à l'expédition Française à Rome.

Le grand procès des accusés du 13 Juin devait commencer à Versailles le 10 oct. Des prevenus réunis à Londres, ont fait savoir par une lettre signée deux qu'ils ne voulaient pas et ne devaient pas se constituer au procès.

La situation de la Hongrie est toujours déplorable. Comorn s'est rendu. Les vainqueurs exercent chaque jour de nouvelles rigueurs. L'évêque Rudniansky a été privé de son évêché et condamné par une cour martiale à 6 années de détention. M. Schwab, principal rabbin des Juifs, a été condamné à 6 années de prison pour avoir prononcé un sermon politique.

Georgy a été tué par le comte Lichy dont il avait fait prendre le frère: suivant la version, le comte aurait tiré un coup de pistolet sur Georgy, tandis qu'il était dans un café, et l'aurait étendu raide mort.

Irlande.—Un journal, le *World*, de Dublin, daté du 29 Sept, publie une lettre de John O'Connell qui engage ses concitoyens à recommencer l'agitation pour le Rappel.

France.—On a commencé hier à procéder, aux Tuileries, à l'inventaire des

session à la cité de Toronto. Et j'ai de plus ordre de vous informer qu'en venant à cette décision, Son Excellence est d'avis que le Gouvernement et la législature sont engagés au principe d'assembler le Parlement durant les périodes alternatives à Toronto et à Québec; et que des mesures seront promptement adoptées pour pourvoir aux arrangements requis pour y donner commodément effet. Comme il peut être convenable aux membres de l'Assemblée Législative d'être informés aussitôt que possible de la décision de son Excellence, j'ai à vous prier de vouloir bien vous mettre en communication avec eux à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre obéissant serviteur,
J. LESLIE,
Secrétaire.

L'hon. A. N. Morin,
orateur de l'Assemblée
Législative &c. &c.

Cette décision paraît ne pas rencontrer l'approbation générale, et le ministère en y concourant, s'est exposé à voir diminuer la confiance publique, en ses actes, à moins qu'il ne puisse montrer l'opportunité et la justice de cette décision.

Les ministres en adoptant cette démarche n'ont fait que suivre la voie indiquée et l'expression bien formelle de la Chambre d'assemblée, par laquelle, le peuple de ce pays par ses délégués a demandé cette translation du Siège du Gouvernement de Montréal à Toronto et à Québec alternativement. A moins d'entourer son Excellence de troupes, chaque fois qu'il se serait rendu à Montréal, et verser le sang pour faire respecter sa personne et repousser l'insulte et l'injure dont on le menaçait, il était impossible de procéder aux affaires. Personne oserait nier, après ce qui s'est passé à Montréal, que tel aurait été la nécessité d'être où se serait trouvés son excellence et ses ministres, sans cette translation du Siège du Gouvernement, qui dans les circonstances actuelles se trouve non seulement opportune mais juste. De fait cet état ridicule et propre à créer le mépris n'était plus tolérable. D'un autre côté la translation du gouvernement à Toronto ne se fait que pour deux années, et ce qui doit encore rassurer les citoyens de cette ville, c'est que l'ordre en conseil, comporte la décision, que des plans et devis seront soumis à la Législature, pour faire faire à Québec, les bâtisses des Chambres. Avec cette assurance, ne pourrait-on pas dire, qu'il est de l'intérêt de Québec, que le Gouvernement ce rende d'abord à Toronto, où après y être resté 18 mois, il reviendra à Québec pour y demeurer pendant 4 années.

On nous dit qu'un certain démagogue du faubourg St. Roch, ne se contentant pas d'haranguer le peuple aux portes des églises, court les rues et les domiciles afin de faire plus facilement des dupes parmi les paisibles et honnêtes ouvriers de cette paroisse, pour obtenir des signatures en faveur de la sainte cause de l'annexion. Il paraîtrait que cet écervelé, ne craint point d'assurer aux gens qu'il endoctrine, qu' aussitôt annexé aux Etats-Unis, aucun des incendiés n'auront à rembourser le montant de leurs débantures. Comme on peut voir le stratagème est assez rusé. Le misérable! N'est-ce pas pousser l'effronterie et le mensonge au plus haut degré?... Quand un homme se respecte assez peu pour prêcher de telles doctrines, il faut avouer qu'il n'y a plus de scrupule au fond de son cœur.

Nous engageons donc les citoyens en masse de St. Roch, à convoquer une assemblée, afin que la question de l'annexion soit discutée, pour faire connaître tous les avantages ou désavantages d'un tel mouvement.

lement être surpris de voir actuellement une dépression aussi grande. Nous avons vu la propriété payer non pas six pour cent, comme étant l'intérêt du capital émis mais trente et quarante par cent. On ne se contentait pas alors de spéculer le pied mais même le pouce. La manie devint telle que des individus propriétaires à la campagne, méprisèrent leur propre emplacement; chacun désirait acquérir une propriété de ville, c'était la fièvre californienne du jour; mais heureusement ce fut qu'un petit nombre qui suivit l'entraînement, et les autres remercièrent plus tard le ciel, de n'avoir pas trouvé les moyens d'acquiescir une propriété de ville. Au fait c'étaient les demandes extravagantes mêmes pour la propriété de ville qui les ont soulevés. Recourons maintenant à un fait: tandis que la propriété dans les villes et particulièrement dans Montréal est tombée à un discompte ruineux, nous savons que des terres à la campagne ont augmenté de prix, et là où les termes de paiement sont faciles, les terres se vendent plus cher qu'il y a douze ou quinze ans.

L'annexion nous amènerait certainement la taxe directe. Les revenus qui maintenant font que les cultivateurs sont exempts de cette taxe, reviendraient au gouvernement général des Etats-Unis; et comme de raison pour soutenir notre gouvernement (car il nous faudra notre propre gouvernement), la taxe directe en serait la conséquence. On nous dit que les propriétés augmenteraient beaucoup de valeur, et qu'ainsi on ne sentirait pas la difficulté de rencontrer la taxe directe. Ceci du reste n'est que spéculatif.

Par l'annexion nous abandonnerions le certain pour l'incertain. Il vaut mieux supporter les maux connus que de nous jeter dans ceux que nous ne connaissons pas.

Il y a une foule d'autres considérations sur lesquelles les Canadiens-Français doivent réfléchir avant que de ce décider à changer de position, considérations sur lesquelles nous reviendrons plus tard. Nous pouvons toujours assurer les signataires du manifeste qu'ils ne trouveront pas d'écho dans nos campagnes du Bas-Canada. Nous voulons il est vrai la réciprocité de commerce avec nos voisins, mais il y a en outre un grand nombre d'autres choses que nous désirons aussi mais que nous ne pouvons pas obtenir à notre gré. Pour obtenir cette réciprocité nous ne nous assujettirons pas à une taxe directe. Ce que nous voulons par-dessus tout, c'est la paix du pays, et nous y avons confiance, car tout homme qui voudra travailler comme nous y sommes tous tenus en Canada, s'assurer à une position honorable.—*Echo des Campagnes.*

Nous informons les personnes qui désirent signer le protêt contre le manifeste annexionniste, que des listes sont déposées à la Bourse et à l'association de la bibliothèque.

L'assemblée des actionnaires du Chemin de Fer de Québec à Melbourne, a eu lieu hier, à la Chambre d'Assemblée, telle qu'annoncée. H. Lemesurier, écrivain, fut appelé au fauteuil présidentiel, et Josiah Hunt, écrivain, fut prié d'agir comme secrétaire.

Président.—Peter Paterson.
Vice-Présidents.—L'hon. Ls. Massue, Ls. Méthot, J. Jones, F. R. Angers, W. J. Benson, H. Lemesurier, écrivain.
Directeurs.—P. J. O. Chauveau, J. B. Forsyth, D. R. Stewart, W. S. Henderson, F. Evanturelle, jr., L. Paradis, T. W. Langson.

acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en requerra pas un plus long usage.

Je suis, etc., JOSEPH C. PAULING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années, et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

DEBILITE COMPLETE, MAIGREUR, CONSUMPTION DU CORPS.

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaiblissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abattement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au vin des bois, pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité.

INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fébrile, et de manque d'appétit.

DISPEPSIE.

Il est un grand nombre de personnes atteintes de cette maladie affligante; et plusieurs ignorent sans doute la nature du mal qui les accable.

CERTIFICATS DES MEDECINS DE MONTREAL.

L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison...

Le propriétaire de sources minérales de Plantagenet, M. Chs. Lalroque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau.

Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux.

Le propriétaire de sources minérales de Plantagenet, M. Chs. Lalroque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau.

Cette maladie est causée par l'obstruction des conduits de la bile, ce qui force la bile à se mêler avec le sang, et donne ainsi une teinte jaune à tout le système.

ECOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise - Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent. ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

Table listing mineral sources and their chemical composition: Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, Chlorure de magnésie, Bromure de magnésie, Iodure de magnésie, Carbonate de chaux, Carbonate de magnésie, Carbonate de fer, Silice.

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient.

Le pesantier spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient.

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl, Montréal, 5 avril 1849.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur - Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'eau de Plantagenet.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouvant un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général.

Monsieur - Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale.

Mon cher ami - En remerciement de votre bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ce bain.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invinciblement bien trouvés.

Mr. CHARLES LAROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. Hunt, je voyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consumption.

Montréal, 29 mars 1849. Monsieur, Pour répondre au désir que vos m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qu'elles ont de leurs parties constituantes, elles devront être avantagées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra ne paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorroides, la constipation, le scorbut, les écoulements, etc., etc.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par Mr. Hunt. L'eau de Plantagenet, paraît bien adoptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont en diminution de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agréable à prendre.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt, je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans.